

Vente d'alcool aux mineurs : + 15 %

La vente d'alcool aux mineurs d'âge, c'est une affaire qui roule, à en juger par l'augmentation des constats l'an dernier : 249 procès-verbaux ont été établis par le Service de contrôle tabac et alcool du SPF Santé publique, soit 34 de plus que l'année précédente.

Nonante-neuf p.-v. rédigés en 2011, plus de 200 l'année suivante. L'augmentation n'a pas été enrayée en 2013 (215 procès-verbaux) et donc pas plus en 2014, avec ces 34 p.-v. supplémentaires qui représentent une hausse très sensible (environ 15 %).

La majorité de ces infractions a été constatée en Flandre : 195 p.-v. (+30 %), alors qu'il y a eu 51 constats en Wallonie (14 de... moins que l'année précédente) et trois tout petits constats à Bruxelles (statu quo).

« Pour la majorité des procès-verbaux, une amende administrative de 300 euros a été proposée », a expliqué la ministre de la Santé, Maggy De Block. « Un montant plus élevé a été proposé pour une minorité, en fonction de la gravité des infractions ou en cas de récidive. »

Les soirées pour jeunes ont absor-

bé 29 % des infractions. « Le public y est très jeune et surtout attiré par les cocktails de boissons sucrés, comme le vodka Red Bull, parce qu'ils goûtent davantage le soda que l'alcool », a poursuivi la ministre.

Viennent ensuite les distributeurs automatiques (16 % des infractions) qui proposent de la bière, mais aussi des alcopops (« breezers ») et des spiritueux. « Trop de distributeurs n'ont toujours pas de lecteur de carte d'identité. Et quand c'est le cas, il est parfois débranché », s'irrite M^{me} De Block.

FESTIVALS : PERSONNEL IGNORANT

Les festivals offrent un cadre pour 15 % des infractions, les night-shops en « collectionnent » 12 % et le secteur Horeca 5 %. « En général, le personnel présent au bar, lors d'un festival, se compose de collaborateurs temporaires ou de volontaires pas toujours au courant de la législation. La plupart du temps, les grands festivals se comportent mieux que les festivals plus petits (organisés en ville) », conclut la ministre qui indique aussi que c'est le nombre de p.-v. qui a augmenté, plus que le nombre d'infractions. ■

D.SW.